

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Décision modificative
N°3 – Ville**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2011
par voie d'affichages
notifié le

transmis en sous-préfecture
le 28 décembre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 décembre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille onze, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame KARCHI-SAADI
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN

Excusée :

Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN d'ORO

N° DE DOSSIER : 11 H 09

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Cette décision modificative concerne l'ajustement des crédits 2011 en tenant compte des dernières notifications des impositions locales et principalement en dépenses de l'ajustement de la C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et en recettes le reversement du F.N.G.I.R. (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 564 777 €

Recettes :

Compte 7311 - Contributions directes 1 564 777 €

Dépenses :

Compte 739116 - Reversement sur FNGIR 1 551 686 €
6188 - Autres frais divers 13 091 €

Il n'y a pas d'inscription en section d'investissement.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD s'abstenant,

ADOpte cette décision modificative n° 3 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué,



Pascale GENDRON